

Commune de BLÂMONT
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2015 à 20h

PRÉSENTS : Guy JAMBOIS, Maire, Gilbert L'HOTE, Danielle VAILLANT, Jean-Marc VILLA, Adjoint, Yvette DUSSAUSOIS, Ghislaine STOCARD, Francine SCHUMACKER, Blandine SALTZMANN, Xavier VUILLAUME, Éric PIERSON, Jean Louis BONNET

ABSENTS EXCUSÉS : Régine VERLASSEN ayant donné procuration à Danielle VAILLANT, Cédric ANDRIOT,

ABSENTS NON EXCUSÉS : Thierry MEURANT, Isabelle CHANE.

Ouverture de la séance à 20h00

- Désignation du Secrétaire de séance : Yvette DUSSAUSOIS

Le Maire demande que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :

- Tarif de location de l'Hôtel Restaurant

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte-rendu du 1^{er} septembre 2015 :

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le compte rendu du 1^{er} septembre 2015.

2 – Forêt : programme de coupe 2016 :

Le Maire rappelle les prévisions d'exploitation de la forêt communale pour les quatre prochaines années et les bilans financiers prévisionnels qui s'y rapportent, résumé dans le tableau ci-dessous :

Exploitation hiver	Volume exploité	Bilan net pour la commune
2015/2016	1 247 m ³	3 277 €
2016/2017	1 125 m ³	8 693 €
2017/2018	1 150 m ³	15 237 €
2018/2019	1 060 m ³	22 371 €

Pour l'exploitation 2016-2017, les parcelles de coupe proposées au martelage sont les suivantes : 39, 29, 11, 12 pour un volume d'exploitation estimé à 1 125 m³.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de l'ONF pour l'hiver 2016-2017.

3 – Fixation du prix du KWh de la chaudière bois pour la saison 2015/2016 :

Le Maire informe que le coût total de la chaleur produite et distribuée est de 39 848 €, en ne prenant en compte que la moitié des amortissements d'emprunt. Le coût du KWh est de 0.063 €. En prenant la totalité des amortissements de l'emprunt, le coût serait de 0.075 €. Le tarif à ce jour est de 0.065 €.

Le changement des briques réfractaires de la chaudière est à prévoir l'année prochaine (environ 6000 €).

Le Maire propose de passer le tarif du KWh à 0.068 € ou 0.070 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour 0.070 € par KWh et 3 pour 0.068 € par KWh, fixe le prix à 0.070 € à compter de la saison 2015/2016.

4 – Admission en non-valeur :

Le Maire explique que suite au décès d'une personne domiciliée à Blâmont et dont l'héritage a été refusé par les héritiers, une facture d'eau de 135.65 € doit être admise en non-valeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte cette admission en non-valeur.

5 – Adhésion à Meurthe et Moselle Développement :

Le Maire explique que cette adhésion est nécessaire pour le diagnostic du réseau d'eau du Syndicat des Eaux. Cependant, depuis peu de temps les statuts ont changé et le syndicat des eaux de Blâmont peut adhérer directement. Le point n'a donc plus lieu d'être débattu au conseil municipal.

6 – Remboursement du fond d'amorçage au Syndicat Scolaire du Blanc Mont et des frais d'électricité:

Le Maire rappelle qu'au premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015 la commune de Blâmont a perçu les fonds d'amorçage et les a remboursés au Syndicat Scolaire du Blanc Mont. Il propose de rembourser ceux du 2nd et 3^{ème} trimestre pour un montant de 7860 €.

Pour les années scolaires à venir, le Maire propose que les fonds de soutien au développement des activités périscolaires (anciennement fonds d'amorçage) soient versés au Syndicat Scolaire du Blanc Mont jusqu'à la fin du mandat.

Il explique également que l'alimentation électrique des chaufferies bois et gaz est branchée sur le compteur électrique de l'école(SSBM).Il est nécessaire de rembourser au SSBM l'énergie électrique consommée comptabilisée par les sous-compteurs. Il s'agit de 12289 KWh à 0.16 € le KWh soit 1843.35 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise le Maire

- à verser les fonds d'amorçage du 2nd et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2014-2015 au Syndicat Scolaire du Blanc Mont.
- à verser les fonds de soutien au développement des activités périscolaires jusqu'à la fin du mandat du Maire.
- à verser 1 843.35 € pour la consommation énergétique de la chaufferie bois et gaz.

7 – Attribution du marché pour le diagnostic du réseau d'eau potable:

L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 18 Août 2015 par la Commission d'Appel d'Offre, suite à questions complémentaires demandées à chacun des candidats et à la synthèse des notes obtenues, le classement des bureaux d'étude s'établit comme suit :

1 ^{er} :	Lambert-BEPG :	90 pts
2 ^{ème} :	G2C :	80 pts
3 ^{ème} :	Berest :	65.17 pts
4 ^{ème} :	Génie de l'eau :	45.60 pts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valide l'attribution du marché pour le diagnostic du réseau d'eau au groupement Lambert-BEPG et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

8 – Transmission des actes – Dématérialisation :

Le Maire informe que ce point avait été débattu il y a quelques années sans jamais avoir abouti. Suite à une note de la préfecture incitant à effectuer la démarche, il propose d'engager la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- autorise la procédure de télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- autorise le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Meurthe et Moselle, représentant l'Etat à cet effet ;
- autorise le Maire à signer le contrat de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'intérieur dit « tiers de confiance » pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

9 – Tarif de location de l'Hôtel Restaurant :

Le Maire explique qu'une erreur de transcription a été constatée sur le montant du loyer mensuel de l'hôtel restaurant. Le loyer mensuel proposé au nouveau locataire est de 832€ HT et non de 836 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, fixe le prix du loyer de l'hôtel-restaurant à 832 € HT.

Communications et questions diverses :

- 8 Rue des capucins : Une procédure d'immeubles abandonnés existe et vise à la fin de la procédure à exproprier le propriétaire actuel. Conseil sera demandé à l'avocate et débattu lors du prochain conseil municipal.
- Proposition de fermer deux après-midi par semaine la Mairie (le point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil). Les après-midi proposés sont le lundi et le mercredi.
- Assurance du régisseur du cinéma : la trésorerie demande que le régisseur du cinéma ait une assurance, le point sera débattu lors du prochain conseil. Il est nécessaire de demander des offres de prix.
- Inscription pour la cession de bois de chauffage : date limite au 31 octobre 2015. Les inscriptions se font en Mairie aux heures d'ouverture.
- La subvention FEDER pour le cinéma d'un montant de 15 999.98 € vient d'être versée ainsi qu'une subvention de 9 753.60 € pour la forêt.
- Fondation du patrimoine : le Maire propose d'y adhérer (100 € / an) : La Fondation du Patrimoine peut permettre de procéder à une souscription (pour le château par exemple).
- Décorations de Noël : Le Maire souhaite que chacun fasse des propositions.
- Contrat énergie Gaz : suite à la fin des tarifs réglementés pour les consommations de gaz supérieures à 40 MWh, et après plusieurs devis demandés à divers fournisseurs, le devis le mieux disant est celui de EDF pour une durée de 24 mois.
- Réfugiés : si des personnes souhaitent héberger des réfugiés, un dossier d'information de la préfecture est disponible en Mairie.
- Conseil de surveillance 3H Santé : Compte rendu
- A compter du 12 octobre, un nouvel employé sera embauché pour palier à un départ.
- Une conseillère municipale remercie les employés techniques pour le nettoyage de l'ancienne voie ABC.
- Le prochain bulletin municipal devrait paraître début 2016

Prochain conseil municipal : mardi 27 octobre à 20h00

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
Guy JAMBOIS